



10^e section. Listes SNESUP et sympathisants

Le CNU est l'instance nationale qui se prononce lors des temps forts qui rythment la carrière des enseignants-chercheurs : qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, avancement, CRCT, depuis 2014 PEDR, peut-être demain « suivi de carrière ». Majoritairement composé d'élus, c'est un lieu essentiel d'expression de la communauté universitaire et de défense du service public et du statut de fonctionnaire d'Etat, qui passe par la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien entre l'enseignement et la recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

Puisque le rôle du CNU s'est élargi depuis les dernières élections, il est devenu plus sensible. Investi de missions nouvelles, alors que l'Etat contrôle de plus en plus étroitement les universités, le CNU impose sa légitimité : c'est une conquête qui impose à ses membres une vigilance accrue.

Nous serons attentifs :

- A ce que le suivi de carrière ne se transforme pas en instrument de classement et de sanction débouchant sur une modulation de service à la hausse. Déjà, ces dernières années, le SNESUP s'est vivement opposé à une évaluation menaçant de porter préjudice aux collègues et de conforter, par la modulation des services, le désengagement budgétaire de l'Etat, et de mettre en péril les libertés académiques. Si le suivi de carrière devait être imposé, nous agirions pour que les conditions d'exercice du métier et les particularités individuelles soient pleinement prises en compte et pour que les rapports ne soient transmis qu'aux seuls intéressés. Nous veillerions également à ce que les appréciations formulées sur les collègues mettent en valeur leurs travaux et leurs réalisations et ne se prêtent pas à une utilisation à charge dans leurs établissements.
- A la mise en œuvre de la PEDR, dont le mode d'attribution doit être revu, notamment en supprimant les quotas. Le SNESUP s'est toujours exprimé pour l'intégration des primes dans le salaire. En effet, la politique d'individualisation des rémunérations s'inscrit dans une logique de concurrence. Enfin les primes ne sont en rien une réponse à la baisse du pouvoir d'achat et aux carrières dégradées des enseignants-chercheurs. Le SNESUP, à défaut d'être entendu sur cette revendication, soutient le fait que ce soit une instance nationale constituée par les EC eux-mêmes qui attribue cette prime dans un cadre transparent, faisant ainsi barrage à l'expertise par les seuls établissements. Nous veillerons à ce que puisse être retrouvé un équilibre entre établissements, entre MCF et PR, aussi bien qu'entre hommes et femmes.
- Au maintien de la procédure de qualification, menacée en 2013 par un vote du sénat et alors sauvée par une pétition lancée par la CP-CNU.

Pourquoi une liste syndicale ?

- Parce que les candidats d'une liste syndicale s'engagent sur une plate-forme claire, débattue collectivement et conçue pour protéger les collègues et pour défendre un service public d'enseignement supérieur et de la recherche de qualité ;
- parce que notre liste garantit l'ouverture, au-delà du syndicat, à la variété des spécialités scientifiques, des zones géographiques et des origines institutionnelles ;

- parce que c'est notre présence syndicale qui, lors des précédents mandats, a le plus souvent initié les débats et proposé les textes s'opposant aux dérives ministérielles ;
- parce que nous avons régulièrement rappelé et garanti les positionnements déontologiques (contre une bibliométrie aveugle, contre l'unique prisme des concours dans cette période de pénurie de postes, contre l'auto-promotion des membres du CNU, pour des conditions prioritaires de passage à la hors-classe claires et équitables, pour la désignation de rapporteurs sans lien avec les candidats, etc.) ;
- parce qu'avec l'extension de l'évaluation, sous les noms divers dont on la pare, notre vigilance, notre expérience de la défense des personnes et notre souci du caractère public et collectif de l'institution universitaire sont plus que jamais nécessaires ;
- parce que des candidats syndiqués et sympathisants ne se représentent pas eux-mêmes, mais sont une garantie d'indépendance, face aux tentatives d'instrumentalisation.

Nos engagements

Les élus de la liste pour la 10^e section du CNU soutenue par le SNESUP sont signataires de la profession de foi proposée par le SNESUP et des engagements qu'elle implique. Ils ont aussi pris l'engagement de :

- définir des critères de jugement clairs et objectifs pour l'ensemble de leurs missions, mais refusant toute uniformisation, qu'ils proposeront à l'ensemble de la section ;
- refuser absolument de faire figurer dans le suivi de carrière tout élément pouvant nuire aux collègues, et par exemple entraîner une modulation de service ou toute autre sanction ;
- pratiquer une évaluation qualitative, fondée sur l'étude de fond des dossiers et la lecture des travaux présentés, en refusant tout classement quantitatif et contingenté ;
- prendre en compte l'ensemble des éléments du dossier (enseignement, recherche, responsabilités collectives), ainsi que la situation locale et personnelle, pour corriger certaines des inégalités qui en découlent (inégalités hommes/femmes, cas des établissements où faire de la recherche est difficile...) ;
- tenir compte de manière ouverte de l'évolution de la discipline, des spécialités plurielles et des questionnements épistémologiques émergents ;
- défendre et promouvoir le lien enseignement / recherche ;
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention de CRCT ;
- refuser l'autopromotion et l'auto-attribution de congés aux membres du CNU pendant la durée de leur mandat ;
- assurer la transparence du fonctionnement de la section par la publication d'un compte rendu annuel sur le site du SNESUP, en complément du rapport officiel sur le site du Ministère ;
- se tenir à la disposition des collègues pour leur apporter des conseils pour l'amélioration des dossiers ;
- veiller à ce que le CNU reste un lieu de pression combatif pour améliorer nos carrières, particulièrement dévalorisées par les récentes réformes, en exigeant notamment les moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement.